

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 23 juin 2022

Dengue à La Réunion Le nombre de cas poursuit sa baisse

Du 30 mai au 12 juin, 47 cas de dengue ont été enregistrés (contre 69 la période précédente). L'arrivée de l'hiver austral et ses conditions moins favorables au développement des moustiques contribuent à la réduction du nombre de nouvelles contaminations amorcée depuis fin avril.

Cette année, contrairement aux quatre années précédentes, La Réunion n'a pas connu de vague épidémique avec de nombreux foyers installés sur le territoire. Cependant, la circulation de la maladie s'est maintenue tout au long de l'année, confirmant l'installation durable de la maladie sur l'île et ses risques de réémergence.

Avec l'arrivée des vacances scolaires, les voyageurs qui se rendent dans des zones où des maladies transmises par les moustiques circulent sont invités à se protéger des piqûres durant leur voyage et la semaine suivant leur retour afin d'éviter l'introduction de nouveaux virus ou sérotypes.

Enfin, en ce début d'hiver austral, les Réunionnais sont encouragés à maintenir les gestes pour se protéger des moustiques vecteurs de la dengue : supprimer tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi, utiliser des répulsifs, des moustiquaires... et consulter immédiatement un médecin dès les premiers symptômes.

Situation de la dengue au 22 juin 2022

(Données Santé Publique France Réunion, ARS)

La situation correspond toujours à une période inter-épidémique.

Sur la période concernée, les cas de dengue étaient localisés dans 13 communes :

- **Sud** (63,8% des cas) :
Saint-Pierre, Saint-Joseph, Petite-Île, Le Tampon, Saint-Louis, Étang-Salé
- **Ouest** (21,3% des cas) :
Saint-Paul, Saint-Leu, La Possession
- **Nord** (10,6% des cas) :
Saint-Denis, Sainte-Marie
- **Est** (4,3% des cas) :
Bras-Panon, Saint-André

Depuis le 1^{er} Janvier 2022

- **1 470 cas confirmés**
- **64 hospitalisations**
- **158 passages aux urgences**

Par ailleurs, des regroupements de cas ont été identifiés dans les quartiers suivants :

- **Saint-Pierre** : Basse Terre les bas
- **Petite Ile** : Chemin Neuf

Depuis 2021, seul le sérotype 1 de la dengue circule dans l'île.

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire...)**

Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes, qui peuvent constituer des gîtes à moustiques :**

tout ce qui peut contenir de l'eau chez soi et tout autour de son domicile (coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, ...

- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes :** fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.

- **Si vous êtes malade de la dengue :**

- **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé, surtout entre le 4^{ème} et le 8^{ème} jour de la maladie,
- **consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

Retrouvez toute l'information sur la dengue à La Réunion
sur le [site internet de l'ARS La Réunion](#)